

SÉNAT DE L'UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

Procès-verbal de la réunion du Sénat du jeudi 27 février 2020, tenue à 11 h 30 au Salon Sportex.

Présents : Nafisatou Adama, David Alper, Hélène Archambault, Jacob Atangana-Abé, Daniel Beaulieu, Sylvie Berthelot-Dilk, Nicolas Bouffard, Sophie Bouffard, René Bouchard, Patricia Bourrier, Alexandre Brassard, Mélanie Cwikla, Stéfan Delaquis, Peter Dorrington, Marie Paule Ehoussou, Lise Gaboury-Diallo, Michel Gagnon, Florette Giasson, Latifa Koussih, Thierry Lapointe, Claudine Lupien, Christine Mahé-Napastiuk, Anne-Marie Maupertuis, Patrick Noël, Moses Nyongwa, Christian Perron, Janelle Ritchot, Carmen Roberge, Sylvie Rondeau, Geneviève Roy-Wsiaki, Chantal Saint-Pierre, Julie Savard, Anne Séchin, Mireille St-Vincent, Beydi Traoré, Darcelle Vigier, Joanne Vinet, Jean Vouillon, Faïçal Zellama

Absences : Maria Fernanda Arentsen, Aileen Clark, Mélanie Desnoyers, Jeff Leclerc

Observateurs : Saïd Bouthaim, Frédéric Jubinville, Toufiq Outbih, Lindsay Waters

Secrétaire d'assemblée : Muyamba Nadia Yoko

Section A : OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

A1. Ajouts à l'ordre du jour et adoption de l'ordre du jour

SÉNAT-0220-1 PROPOSITION : Alexandre Brassard / Carmen Roberge

Que l'ordre du jour de la rencontre du Sénat en date du 27 février 2020 soit adopté avec modifications mineures : l'ajout de D2 Nomination de nouveaux membres du Sénat provenant de la FAFS et l'ajout de l'horaire d'intersession de la FAFS au point F1.

ADOPTÉE

Section B : PROCÈS-VERBAL

B1. Adoption du procès-verbal de la réunion du 23 janvier 2020

SÉNAT-0220-2 PROPOSITION : Geneviève Roy-Wsiaki / Joanne Vinet

Que le procès-verbal de la réunion du 23 janvier 2020 soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉE

B2. Suivis au procès-verbal de la réunion du 23 janvier 2020
Aucun suivi n'a été identifié.

Section C : CABINET DE LA RECTRICE

C1. Rapport de la rectrice

La rectrice présente un rapport verbal portant sur les points suivants :

- Processus de planification stratégique pour la période 2020-2025
 - Mise en place d'un comité directeur qui a procédé à la sélection de la firme Axion, la révision des outils utilisés dans le cadre des consultations et l'élaboration de la liste des personnes et d'organismes à consulter
 - Consultations sur le campus de l'USB durant la semaine du 24 février 2020

- Consultations téléphoniques et sondages en ligne au cours du mois de mars
- La firme Axion présentera les résultats des consultations dans le cadre d'une retraite du Bureau des gouverneurs avec l'équipe de direction de l'établissement en mai
- Une ébauche du plan sera présentée au Sénat au printemps
- Dialogue et réconciliation : mise en place de diverses initiatives qui seront lancées au cours du mois de mars
 - La rectrice attend la rétroaction de certains collaborateurs métis pour former un *Cercle métisse communautaire*
 - Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche coordonne un projet table ronde pour les membres du corps professoral
 - Une nouvelle section du site web est en construction
- Concours pour combler le poste de secrétaire générale ou secrétaire général : l'appel des candidatures est en cours
- Visite du ministre du Développement économique et de la Formation, Ralph Eichler, sur le campus de l'USB le 12 février 2020

- C2. Rapport du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche
Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche présente un rapport verbal portant sur les points suivants :
- Concours pour deux postes de cadres : bibliothécaire en chef et doyenne ou doyen de l'École des sciences infirmières et des études de la santé
 - L'organisation d'une séance interactive de réflexion sur l'enseignement de contenu autochtone. Une présentation d'un conférencier invité sera suivie d'une table ronde composée de professeurs, d'étudiants, de diplômés et de membres de la communauté métisse. Cette rencontre de deux heures est prévue à la fin mars ou début avril 2020.
 - Renouveau de l'entente entre l'USB et la DSFM : première rencontre du comité de travail USB-DSFM le 24 février 2020

Section D : ADMINISTRATION / GOUVERNANCE

- D1a. Nomination d'un président d'élections
SÉNAT-0220-3 PROPOSITION : Faiçal Zellama / Darcelle Vigier
Que Alexandre Brassard soit nommé président d'élections.

ADOPTÉE

- D1b. Nomination d'un professeur ou d'une professeure au Bureau des gouverneurs
Le président d'élections explique qu'il faut nommer un professeur ou une professeure au Bureau des gouverneurs afin de compléter le mandat de la professeure Geneviève Roy-Wsiaki (du 1^{er} mars au 30 juin 2020). Alors que le processus d'appel des candidatures débute, une brève discussion a lieu à propos de l'ordre dans lequel il serait préférable et plus logique de procéder pour les points à l'ordre du jour sous la Section D.

- SÉNAT-0220-4 PROPOSITION** : Alexandre Brassard / Mélanie Cwikla
Que le Sénat inverse l'ordre des deux points prévus à l'ordre du jour sous la Section D Administration / Gouvernance afin de procéder d'abord avec la nomination de nouveaux membres du Sénat provenant de la FAFS puis ensuite à la nomination d'un professeur ou d'une professeure au Bureau des gouverneurs.

ADOPTÉE

D2. Nomination de nouveaux membres du Sénat provenant de la FAFS

SÉNAT-0220-5 PROPOSITION : Alexandre Brassard / Faiçal Zellama

Que le Sénat entérine la nomination de la professeure Bilkiss Issack en tant que membre nommée par le conseil pédagogique de la FAFS en remplacement de la professeure Geneviève Roy-Wsiaki.

ADOPTÉE

SÉNAT-0220-6 PROPOSITION : Alexandre Brassard / Mireille St-Vincent

Que le Sénat entérine la nomination du professeur Christian Violy en tant que membre nommé par le conseil pédagogique de la FAFS en remplacement de la professeure Maria Fernanda Arentsen.

ADOPTÉE

D1b. Nomination d'un professeur ou d'une professeure au Bureau des gouverneurs
Alexandre Brassard ouvre les nominations d'élection d'un sénateur ou une sénatrice au Bureau des gouverneurs.

Joanne Vinet propose Jean Vouillon et il accepte.

Nicolas Bouffard propose Christian Violy et il accepte.

Le président procède à un vote, suite auquel les bulletins seront détruits.

Vingt-huit (28) bulletins de vote ont été déposés dans ce scrutin, dont aucun bulletin irrégulier.

Christian Violy est élu sénateur au Bureau des gouverneurs pour un mandat de quatre (4) mois, soit du 1^{er} mars 2020 au 30 juin 2020, afin de compléter le mandat de la professeure Geneviève Roy-Wsiaki.

Les bulletins de vote ont été détruits immédiatement après la réunion du Sénat du 27 février 2020.

Section E : PÉRIODE DE QUESTIONS

Les trois questions suivantes ont été soumises par la sénatrice Anne Sechin et le sénateur Patrick Noël.

E1. Vice de procédure

Question :

Nous avons avisé l'ancien secrétaire général de ce qu'au moins un vice de procédure a été commis en vertu du *Code Morin* lors de la dernière rencontre du Sénat le 23 janvier 2020.

Sa réponse lapidaire nous a beaucoup étonnés mais en dernier ressort, ces questions relèvent de la présidence puisque la rectrice a la responsabilité ultime d'assurer le respect du *Code Morin* conformément à l'article 8 des *Statuts et règlements du Sénat de l'USB*.

La proposition d'entente de transfert de crédits visant le Diplôme en administration des affaires (ETP) et le Baccalauréat en administration des affaires, telle que soumise par la Faculté d'éducation et des études professionnelles, n'a pas été faite dans le respect de la procédure des assemblées délibérantes sur l'enclenchement du processus de vote pour les deux raisons suivantes :

- Le processus de vote a eu lieu même s'il y avait encore des intervenants qui souhaitaient prendre la parole et que la présidence n'a pas vérifié si quelqu'un demandait le vote;
- Le processus de vote a eu lieu sans question préalable, soit une proposition qui signifie que l'assemblée est prête à voter du type : « Êtes-vous suffisamment informés et prêts à voter? », proposition qui nécessite les 2/3 de l'Assemblée pour être acceptée;

Face à un tel vice de procédure qui entrave très sérieusement le caractère démocratique de nos délibérations, quelles sont les mesures que compte prendre la rectrice pour assurer que le droit de parole de tous soit respecté et que personne ne soit lésé? Conséquemment, une décision qui a été prise dans une procédure qui ne respecte pas l'assemblée délibérative ne doit-elle pas être déclarée nulle et non avenue ce qui signifierait qu'il conviendrait de stopper immédiatement sa progression aux instances de l'Université du Manitoba?

Réponse :

- La rectrice partage la réponse du secrétaire général de l'USB :
« Je suis de l'avis que la proposition suivante a été adoptée en bonne et due forme par le Sénat de l'Université de Saint-Boniface :

SÉNAT-0120-8 PROPOSITION : Carmen Roberge / Stéfan Delaquis

Que le Sénat adopte la proposition d'entente de transfert de crédits visant le Diplôme en administration des affaires (ETP) et le Baccalauréat en administration des affaires, telle que soumise par la Faculté d'éducation et des études professionnelles, pour mise en vigueur en septembre 2020, sous réserve de l'approbation de l'Université du Manitoba.

ADOPTÉE
15 en faveur
10 contre
2 abstentions

En plus d'être conforme au Code Morin, le vote sur la proposition ci-dessus a respecté les pratiques et les conventions de notre Sénat. En l'occurrence, la présidente de l'assemblée a, après plusieurs interventions, appelé le vote sur la proposition devant l'assemblée. Celui-ci a eu lieu sans aucune objection ou de point d'ordre de la part des sénatrices et des sénateurs. Puisque la pluralité des voix exprime la décision du Sénat, la proposition est donc adoptée. »

- La rectrice explique pourquoi elle est d'accord avec la réponse du secrétaire général et reprend les différents éléments du déroulement de l'assemblée du 23 janvier 2020 autour de la proposition SÉNAT-0120-8. Enfin, elle suggère qu'après l'embauche d'un nouveau titulaire au poste de secrétaire général, l'établissement pourra évaluer la possibilité de réviser les Statuts et règlements de l'Université de Saint-Boniface, incluant les procédures d'assemblée délibérante et l'application du Code Morin.

E2. Prolongation du mandat du doyen de la Faculté d'Éducation et des Études Professionnelles (FEPP)

Le doyen de la FÉÉP quitte l'assemblée.

Question :

La Politique des cadres prévoit, pour de bonnes raisons, qu'un mandat de doyen ne peut être reconduit qu'une fois et l'administration semble avoir prévu de prolonger le mandat du doyen de la FÉÉP d'un an, non sans négliger, il est vrai, d'effectuer une « consultation » auprès du corps professoral dont on nous a dit, par ailleurs, en réunion de faculté, qu'elle pèserait pour peu dans la prise de décision. Le concours aurait dû être lancé à l'automne dernier. Se trouver acculé au pied du mur parce qu'on n'a pas fait les démarches à temps ne constitue pas une raison valable ou suffisante d'enfreindre des politiques en place. Il est fort regrettable que l'on n'ait pas procédé à la nomination d'un(e) doyen(ne) avant les délais prescrits et que nous soyons maintenant obligés de passer par un poste de doyen par intérim.

Ces démarches ne constituent-elles pas, selon la rectrice, des enfreintes inacceptables aux politiques en place qu'elle a le devoir de faire respecter?

Réponse :

- La rectrice invite le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche à partager avec les sénateurs les arguments qu'il a présentés au conseil de la FÉÉP.
- Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche explique sa recommandation de prolonger le mandat du doyen de la FÉÉP d'un an, jusqu'au 31 juillet 2021, et qu'un concours pour le prochain décanat de cette faculté soit lancé en bonne et due forme à l'automne 2020. Le résumé de ses propos se trouve dans son rapport pour la réunion du Sénat du 28 mai 2020 (voir l'annexe C2).
- La rectrice confirme que cette démarche doit s'inscrire dans le contexte plus global de la Politique sur l'embauche des cadres. Puisqu'il s'agit d'une politique du Bureau des gouverneurs, la proposition d'une prolongation d'un an au second mandat du doyen de la FÉÉP a fait l'objet de discussions au sein du Comité exécutif, puis au Bureau des gouverneurs.

Le doyen de la FÉÉP se joint de nouveau à l'assemblée.

E3. Question relative à la lettre du ministère du Développement économique et de la Formation

Question :

Le 19 décembre 2019, le ministre du développement économique et de la formation envoyait un avis à l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur du Manitoba, y compris l'USB. Dans ce mémo, le ministre Ralph Eichler défend une vision incroyablement réductrice de l'Université qui, selon lui, doit être au service du marché du travail, de l'économie et de l'industrie. Cette conception instrumentaliste et utilitariste, voire industrielle de l'Université est très inquiétante. Elle dénature une institution millénaire, et détourne l'Université de sa réelle mission qui est de conserver, transmettre et faire avancer le savoir, et ce faisant, former des citoyens avec un esprit critique. Si on doit nous imposer à tout prix des indicateurs de rendement, qu'on nous les impose sur notre mission. Cette lettre mine l'autonomie de l'Université sur laquelle repose la production du savoir désintéressé. Le ministre avoue lui-même à la page 4 qu'il faut mettre « fin aux

programmes qui ne sont plus adaptés au contexte moderne, ou qui n'ont plus d'utilité », comme si la valeur d'un programme se mesurait à son utilité.

L'APPUSB prévoit envoyer une lettre au ministre pour lui signifier son inquiétude face à une vision aussi faussée et réductrice de l'université. Que compte faire l'administration de l'USB face à cette situation?

Réponse :

La rectrice souligne que le Bureau des gouverneurs a pris connaissance de la lettre de mandat à laquelle les deux sénateurs font référence et a également été saisi de la situation. Elle fait ensuite référence à son rapport présenté en début de réunion pendant lequel elle a fait état de la visite de notre campus effectuée par le ministre Eichler le 12 février dernier. Le ministre a répondu à une invitation de l'USB. Ce passage en nos murs s'inscrit dans une stratégie mise en place par le rectorat afin d'établir un dialogue avec le ministère, notamment dans le but de souligner des éléments de gouvernance qui caractérisent notre secteur, l'ampleur de nos contributions qui dépasse la préparation des étudiants et étudiantes pour le marché du travail et surtout pouvoir expliquer comment notre université se différencie des autres établissements postsecondaires de la province à de nombreux égards. L'approche privilégiée par l'administration de l'USB est collaborative. Elle a pour objectif de bien faire comprendre les enjeux particuliers de notre établissement de la minorité et vise l'atteinte de résultats et de retombées positives pour notre université, par le biais d'un argumentaire solide qui vante les nombreux atouts et mérites de l'USB, de même que son rôle central dans le développement de la francophonie manitobaine et bien au-delà.

Section F : RAPPORTS MENSUELS DES UNITÉS

F1. Faculté des arts et Faculté des sciences

SÉNAT-0220-7 PROPOSITION : Alexandre Brassard / Mélanie Cwikla

Que le Sénat approuve l'horaire d'intersession 2020 de la Faculté des arts et Faculté des sciences tel que présenté, sous réserve d'inscriptions suffisantes et de ressources financières disponibles.

ADOPTÉE

F2. Faculté d'éducation et des études professionnelles

Le doyen avise le Sénat que le dernier point présenté dans le rapport de la FÉÉP n'a pas eu lieu comme prévu. Il partage également avec les membres du Sénat que le concours se poursuit pour l'embauche d'un professeur en marketing.

SÉNAT-0220-8 PROPOSITION : Stéfán Delaquis / Hélène Archambault

Que le Sénat adopte l'horaire des cours d'intersession et d'été 2020 de la Faculté d'éducation et des études professionnelles tel que présenté, sous réserve d'inscriptions suffisantes et de ressources financières disponibles.

ADOPTÉE

F3. École technique et professionnelle

La directrice de l'ETP souligne l'embauche de Geneviève Bourrier au poste de coordonnatrice des stages (projet auquel collabore la FÉÉP) de même que celle de Frédéric Jubinville à un poste de professeur menant à la permanence en multimédia.

- F4. École des sciences infirmières et des études de la santé
Rapport reçu à titre d'information. Le développement d'une culture de recherche se poursuit au sein de l'ESIES depuis le dépôt du rapport d'évaluation. À titre d'exemple, la doyenne désignée souligne que six résumés de communications ont été acceptés récemment (seulement neuf membres du corps professoral sont tenus de faire la recherche) et qu'un article scientifique a été publié par un membre du corps professoral (ce qui est une première pour l'ESIES depuis sa création en juin 2017).
- F5. Division de l'éducation permanente
Rapport reçu à titre d'information
- F6. Bureau de développement et des communications
La rectrice indique que la grande campagne annuelle de levée de fonds sera lancée le 10 mars 2020.
- F7. Direction des services aux étudiants (aucun rapport)
- Section G : RAPPORTS MENSUELS DES COMITÉS PERMANENTS**
G1. Bureau de direction (aucun rapport)
- Section H : RAPPORT DU BUREAU DES GOUVERNEURS**
Aucun rapport.
- Section I : RAPPORT DU SÉNAT DE L'UNIVERSITÉ DU MANITOBA**
Aucun rapport.
- Section J : AFFAIRES NOUVELLES**
Aucun rapport.
- Section K : DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION**
K1. La prochaine réunion du Sénat aura lieu le jeudi 23 avril 2020 à 11 h 30 au Salon Sportex.
- Section L : LEVÉE DE LA SÉANCE**
Carmen Roberge propose la levée de la séance à 12 h 55.

La présidente,

Sophie Bouffard